Rappel Conso

Rappel de produit pour des raisons de sécurité

Publication du 24/04/2026

Can-am rappelle Can-Am Motocyclette



- Noms des modèles ou références concernés : **Can-Am Une moto.**
- Marque : **Can-am**
- **GTIN 2025 - 2026**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **Une défaillance par fatigue du support de l'étrier de frein avant peut survenir après plusieurs freinages durs ou d'urgence. Cela augmente le risque de blessures. Type d'opérateur économique auquel la/les mesure(s) a/ont été ordonnée(s): Fabricant Catégorie de mesure: Rappel du produit auprès des utilisateurs finaux Date d'entrée en vigueur: 10/04/2026**
- Risques encourus par le consommateur : **Blessures**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **contacter le concessionnaire.**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

https://rappel.conso.gouv.fr

Le site des alertes de produits dangereux

FAITES PASSER LE MESSAGE :
Informez vos parents et amis de ce rappel !
Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre